

Peter Tschudi

La votation est gagnée!

Nous, médecins de famille et pédiatres, avons de bonnes raisons d'être très fiers. Le résultat brillant témoigne de la grande estime que nous porte la population.

Le 18 mai 2014, avec 88% de OUI et l'approbation de tous les cantons, les Suisses ont posé les jalons d'une politique de santé qui accorde une place plus centrale aux soins médicaux de base, avec la médecine de famille et la pédiatrie. Avec l'adoption du nouvel article constitutionnel, un objectif de politique de santé se retrouve pour la première fois ancré dans la constitution fédérale. La mission ainsi que l'importance des soins médicaux de base et de la médecine de famille/pédiatrie sont ainsi assurées sur le long terme et un changement de cap a été amorcé. Par ailleurs, il ne sera plus possible à l'avenir d'élaborer des projets qui compromettent l'accès aux soins médicaux de base ou portent atteinte à leur qualité. Le nouvel article constitutionnel représente ainsi la première étape pour envisager les soins médicaux de base du futur.

Le résultat éloquent confère une mission claire à la politique et il oblige la Confédération et les cantons à s'assurer que la médecine de famille et la pédiatrie soient encouragées et valorisées. Très concrètement, cela signifie que partout en Suisse, il doit y avoir des médecins de famille et des pédiatres bien formés et en nombre suffisant. En parallèle, il s'agit également d'un signal fort lancé aux étudiants en médecine et aux futurs médecins de famille et pédiatres, leur indiquant que dorénavant ils pourront travailler sur une base sûre et que leur profession a gagné en estime et en importance.

La votation est gagnée. Nous, médecins de famille et pédiatres, sommes fiers. Toutefois, le travail politique continue. Le résultat de la votation à lui seul ne suffit pas à garantir la pérennité de la médecine de famille et de la pédiatrie. Le nouvel article constitutionnel est uniquement profitable s'il s'accompagne de la *volonté de le mettre en œuvre*. Il pose les bases des travaux législatifs correspondants, qui vont désormais suivre. Avec le pourcentage élevé de OUI exprimés, le peuple suisse a néanmoins donné un mandat clair, indiquant à quelle cadence les travaux législatifs doivent se dérouler et l'orientation qu'ils doivent prendre.

Les médecins de famille et pédiatres ont grande confiance que le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons s'en tiendront à ce qui a été convenu pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel et du Masterplan. En ces temps empreints d'incertitudes politiques, nous devons privilégier de telles solutions consensuelles et élaborées conjointement. Cela ne tiendra pas à notre aide, car nous, médecins de famille et pédiatres, sommes des partenaires fiables!

Pour finir, j'aimerais adresser un grand *merci* à tous nos patients, aux médecins de famille et pédiatres qui ont été au front, au comité d'initiative et au comité de votation, aux parlementaires, au Conseil fédéral, aux directeurs cantonaux de la santé et à tous ceux qui nous ont soutenus au cours des 5 dernières années. Ensemble, nous étions forts et le sommes toujours!

Correspondance:

Prof. Peter Tschudi
Institut für Hausarztmedizin Basel, USB
Petersgraben 4
4031 Basel
peter.tschudi[at]junibas.ch

